AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NORD-PAS DE CALAIS

Madame, Monsieur le Maire

Saint Laurent Blangy, le 1er avril 2020

Objet : Covid-19 et ré-ouverture des marchés alimentaires

Madame, Monsieur le Maire,

Siège administratif
56 avenue Roger Salengro
BP 80039
62051 Saint Laurent Blangy cedex

SIRET 130 013 543 00025

Tél. : 03 21 60 57 57
Email : contact@npdc.chambagri.fr

Le 23 mars dernier, le Premier Ministre annonçait la fermeture des marchés ouverts afin de limiter la propagation du coronavirus, laissant néanmoins la possibilité aux préfets de déroger à cette règle dans certains cas de figure.

Soucieux de préserver les débouchés des agriculteurs qui réservaient leurs produits à la restauration hors domicile ou aux marchés alimentaires, les chambres d'agriculture ont contribué – avec d'autres organisations agricoles – à l'élaboration d'un protocole sanitaire.
Désormais validé par le Gouvernement, ce protocole permet aux préfets et maires d'accorder à titre dérogatoire les autorisations d'ouverture des marchés alimentaires qui répondent à un besoin d'approvisionnement de la population, en leur donnant la capacité de vérifier si les conditions de leur organisation sont propres à garantir la santé des personnes.

Par ce courrier, nous vous invitons à vous saisir de ce protocole **afin de ré-ouvrir le ou les marchés alimentaires de votre commune** si ce n'est déjà fait, en conciliant sécurité sanitaire et approvisionnement en produits frais de la population.

Les conseillères de notre service « Diversification et innovation économique » se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre des mesures préconisées dans le protocole pré-cité ; n'hésitez pas à les contacter pour toute question (diversification@npdc.chambagri.fr ou 03.62.61.42.33).

A toutes fins utiles, vous trouverez ci-joint l'instruction relative à l'ouverture des marchés alimentaires ainsi que ses annexes :
- Annexe 1 : guide méthodologique à l'usage des préfets et des maires pour prendre un arrêté dérogatoire d'ouverture des marchés couverts ou non
- Annexe 4 : illustrations / configuration des lieux et organisation pratique du marché

Siège social
299 boulevard de Leeds
59000 Lille

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 130 013 543 00033
APE 9411Z
www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre haute considération.

Le Président,

Christian DURLIN